



LES FORMATIONS PARAMÉDICALES, MÉDICO-SOCIALES, PETITE ENFANCE EN APPRENTISSAGE

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante :
Formation professionnelle continue
Formation par apprentissage



www.cerfah.fr

Sommaire

Présentation du CERFAH	2
Nos formations accessibles sans le Bac.....	3-11
CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	3
Auxiliaire de Puériculture	5
Aide-Soignant(e)	7
Ambulancier(e)	10
Nos formations accessibles avec le Bac	12-24
Infirmier(e).....	12
Infirmier(e) Bloc Opératoire.....	14
Infirmier(e) Puériculteur.....	16
Psychomotricien(ne)	18
Masseur Kinésithérapeute.....	20
Préparateur(rice) en Pharmacie Hospitalière	22
Manipulateur(rice) en Electroradiologie Médicale	24
Conditions du contrat d'apprentissage	26
Rémunération de l'apprenti(e)	26
Comment l'apprentissage est organisé ?	26
Liste de vos interlocuteurs du CERFAH	27-28



Présentation du CERFAH

Le CERFAH, premier CFA de France spécialisé dans les métiers du soin

Pionnier dans son domaine, le CERFAH est le premier CFA de France spécialisé dans les métiers du soin. Il a été créé en 1992 à l'initiative de la Fédération de l'Hospitalisation Privée et avec le soutien du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le CERFAH est membre du Réseau Expert Alternance en santé (REA)

Il est géré par une association INTERFED SANTE SOCIAL, regroupant toutes les branches professionnelles du champ hospitalier. Cette configuration unique en France donne une reconnaissance et une dynamique incomparable au CERFAH.

Son objectif est de développer l'apprentissage dans les professions sanitaires et médico-sociales sur l'ensemble de la Région PACA.

Vous pouvez nous retrouver sur notre site Internet, notre e-mag et nos réseaux sociaux à travers ce QR CODE :

SCANNEZ-MOI



DIPLOME D'ÉTAT CAP ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 12 à 24 mois	CERTIFICATION RNCP28048 : NIVEAU 3 Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse 01/01/2024
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre	LIEUX Marseille & Nice
NIVEAU D'ACCÈS Sans BAC	ADMISSION Dossier + Contrat employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage SUR CONTRAT, sans sélection Allègements possibles selon le niveau scolaire de l'apprenti(e).</p> <p>Contrat de 12 à 24 mois. Alternance : 2 jours de cours et 3 jours chez l'employeur.</p> <p><i>Employeurshabituels : crèches, écoles.</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>La formation qualifiante permet à l'apprenti(e) de développer des compétences polyvalentes pour travailler dans l'accueil des jeunes enfants, l'organisation, la communication, et répondre aux besoins essentiels des enfants.</p> <p>L'apprenti(e) aura pour mission d'accueillir et de prendre soin des enfants, de participer aux repas et aux soins d'hygiène en observant des consignes, d'identifier leurs besoins, et de contribuer à leur développement affectif et intellectuel à travers des activités éducatives.</p> <p>Il/Elle travaillera au sein d'une équipe pluridisciplinaire, que ce soit dans des structures collectives (école maternelle, crèche, etc.) ou en milieu familial (domicile ou chez les parents), tout en assurant l'entretien des locaux et des équipements.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>L'apprenti(e) doit posséder : des qualités de patience, le sens des responsabilités, de la douceur pour être au contact des enfants afin de participer à leur éducation et leur éveil.</p>
+ Programme ou référentiel :	<p>La formation se déroule sur 12 ou 24 mois environ, alternant des périodes en entreprise (3 jours par semaine) et des périodes en formation (2 jours par semaine : mercredi et jeudi).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de l'enfant en structure ou à domicile • Accompagnement éducatif de l'enfant • Techniques de service à l'utilisateur • Français, histoire-géographie • Mathématiques et sciences • EPS
+ Débouchés :	<p>Le titulaire du CAP AEPE peut travailler en crèche, à domicile, en école maternelle (poste ATSEM). Par la suite, il/elle pourra passer un diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.</p>
+ Méthode	<p>La formation CAP AEPE est sanctionnée par un diplôme de niveau 5 (ou niveau 3</p>

d'évaluation des stagiaires :	nouvelle nomenclature, CAP/BEP). Évaluations écrites de connaissances, mises en situations professionnelles tout au long du cursus.
+ Délai d'accès :	Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrées en septembre
+ Méthodes Mobilisées :	Les apprenti(e)s bénéficient de cours magistraux, travaux dirigés. Les apprentis, grâce à leur travail de terrain complémentaire, jouissent d'une adaptabilité et d'une dextérité professionnelle exceptionnelle.
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référente 13 : Mme Saidi – 06.67.46.76.13 – z.saidi@cerfah.fr Référente 06 : Mme Laugier – 06.62.57.79.73 – m.laugier@cerfah.fr Référente handicap : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Bouches-du-Rhône (13) : Marseille Lycée Charlotte Grawitz</p> <p>Alpes Maritimes (06) : Nice Fondation Lenval</p>
+ Indicateurs de résultats :	Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA

DIPLOME D'ÉTAT AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 18 mois maximum	CERTIFICATION RNCP35832 : Niveau 4 Ministère chargé de la santé 01/09/2024
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre / Janvier	LIEUX Avignon, Marseille, Nice et Aubagne
NIVEAU D'ACCÈS Sans BAC	ADMISSION Dossier + Contrat employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35832/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage SUR CONTRAT, sans sélection Allègements possibles selon le niveau scolaire de l'apprenti</p> <p>Contrat de 12 mois / Formation 1540h Alternance 22 semaines de cours + 22 stages cliniques. L'apprenti effectue 2 stages cliniques soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires.</p> <p>Contrat de 15 mois / Formation 1540h Alternance 4 sem. de cours + 4 sem. stages cliniques. L'apprenti effectue 2 stages soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires + 20 semaines chez l'employeur</p> <p>Contrat de 18 mois / Formation 1540h Alternance : 1 sem. de cours et 1 sem. chez l'employeur. L'apprenti effectue 2 stages soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires + 32 semaines chez l'employeur</p> <p><i>Employeurs habituels : crèches</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier(e) et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmier(e) puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>Pour exercer au mieux, l'auxiliaire de puériculture doit faire preuve de connaissances théoriques actualisées, de grandes capacités relationnelles, d'écoute, d'humanité, de respect envers la personne soignée, ses proches, ses partenaires de soins, de disponibilité et de souci de l'autre, de discrétion et de retenu, de rigueur dans tous ses actes, de sérieux, de ponctualité, de maîtrise de soi dans toute situation, de capacité à se remettre en question, de capacités d'adaptation et de travail en équipe (horaires de travail pouvant être contraignants). L'aptitude médicale doit être attestée et l'obligation vaccinale doit être à jour.</p>
+ Programme ou référentiel :	<p>La durée du contrat d'apprentissage est de 18 mois maximum. La formation comporte 1540 heures de cours et stages cliniques certifiant.</p> <p>Onze modules correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale • Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration • Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

	<ul style="list-style-type: none"> • Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention • Bloc 5 : Transmission de la communication et des observations recueillies
+ Débouchés :	<p>Au cours de sa carrière, l'auxiliaire de puériculture pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre des études d'infirmier(e). • Changer d'orientation grâce aux passerelles existantes avec les diplômés d'aide-soignant (e) et ambulancier(e).
+ Méthode d'évaluation des stagiaires :	<p>La formation d'auxiliaire de puériculture est sanctionnée par un Diplôme d'État de niveau 4 (ou niveau BAC). Évaluations par modules et blocs de compétences tout au long de la formation. Le Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel (stages).</p>
+ Délai d'accès :	<p>Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrée en septembre ou janvier</p>
+ Méthodes Mobilisées :	<p>Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFAS. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.</p>
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référente 06 : Mme Laugier – 06.62.57.79.73 – m.laugier@cerfah.fr Référent 13 : Mr Inghilleri – 06.25.99.20.38 – jf.inghilleri@cerfah.fr Référente handicap et 83 : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr Référente 84 : Mme Saidi – 06.67.46.76.13 – z.saidi@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Bouches-du-Rhône (13) : IFAP de la Blancarde Marseille IFSI du CH Edmond Garcin d'Aubagne</p> <p>Alpes Maritimes (06) : Nice - Fondation Lenal Institut de formation aux métiers de l'enfance et de l'adolescence</p> <p>Vaucluse (84) : ERFPP G.I.P.E.S. Avignon</p> <p>Var (83) : IFPVPS Toulon-Hyères</p>
+ Indicateurs de résultats :	<p>Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA</p>

DIPLÔME D'ÉTAT AIDE – SOIGNANT(E) EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans + Vaccination à jour	DURÉE DE LA FORMATION 12 à 18 mois	CERTIFICATION RNCP35830 : NIVEAU 4 Ministère chargé de la santé 10/06/2021
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre / Janvier	LIEUX Marseille, Nice, Digne, Avignon, Toulon
NIVEAU D'ACCÈS Sans BAC	ADMISSION Sur dossier + Offre de contrat	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35830/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage SUR CONTRAT, sans sélection Allègements possibles selon le niveau scolaire de l'apprenti</p> <p>Contrat de 12 mois (expérimentation) / Formation 1540h Alternance 22 semaines de cours + 22 stages cliniques. L'apprenti effectue 2 stages cliniques soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires.</p> <p>Contrat de 15 mois / Formation 1540h Alternance 4 sem. de cours + 4 sem. stages cliniques. L'apprenti effectue 2 stages soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires + 20 semaines chez l'employeur</p> <p>Contrat de 18 mois / Formation 1540h Alternance : 1 sem. de cours et 1 sem. chez l'employeur. L'apprenti effectue 2 stages soit 12 semaines chez l'employeur + vacances scolaires + 32 semaines chez l'employeur</p> <p><i>Employeurs habituels : EHPAD, structures de soin</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>L'aide-soignant(e) exerce son métier sous la responsabilité de l'Infirmier Diplômé d'État dans le cadre du code de la santé publique.</p> <p>Il/Elle accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque.</p> <p>L'aide-soignant(e) travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisations ou d'hébergements continus ou discontinus en structure ou à domicile.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>Pour exercer au mieux, l'aide-soignant(e) doit faire preuve de connaissances théoriques actualisées, de grandes capacités relationnelles, d'écoute, d'humanité, de respect envers la personne soignée, ses proches, ses partenaires de soins, ... de disponibilité et de souci de l'autre, de discrétion et de retenue, de rigueur dans tous ses actes, de sérieux, de ponctualité, de maîtrise de soi dans toutes situations, de capacité à se remettre en question, de capacités d'adaptation et de travail en équipe (horaires de travail pouvant être contraignants). L'aptitude médicale et l'obligation vaccinale doivent être à jour.</p>
	<p>La durée de la formation est de 12 à 18 mois. La formation (hors allègement) comporte 1540 heures au total, dont 770h de cours en IFAS et 770h de stages cliniques certifiant sur le terrain. Dix modules correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences du Diplôme d'État d'Aide-Soignant(e) :</p>

<p>+ Programme ou référentiel :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale • Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration • Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants • Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention • Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
<p>+ Débouchés :</p>	<p>Au cours de sa carrière, l'aide-soignant pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre des études d'infirmier(e) • Changer d'orientation grâce aux passerelles existantes avec les diplômes d'auxiliaire de puériculture et ambulancier(e)
<p>+ Méthode d'évaluation des stagiaires :</p>	<p>La formation d'aide-soignant(e) est sanctionnée par un Diplôme d'État de niveau 4 (ou niveau BAC). Évaluations par modules et blocs de compétences tout au long de la formation lien de la section Objectifs → Contenu). Le Diplôme d'État d'aide-soignant(e) s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel (stages).</p>
<p>+ Délai d'accès :</p>	<p>Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrée en septembre ou janvier</p>
<p>+ Méthodes Mobilisées :</p>	<p>Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFAS. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.</p>
<p>+ Contacts et lieux de formations :</p>	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référente 05 et 04, 84 : Mme Saidi – 06.67.46.76.13 – z.saidi@cerfah.fr Référente 06 : Mme Laugier – 06.62.57.79.73 – m.laugier@cerfah.fr Référent 13 : Mr Inghilleri – 06.25.99.20.38 – jf.inghilleri@cerfah.fr Référente handicap et 83 : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Alpes-de-Haute-Provence (04) : IFAS Digne-les-Bains : (Site de Sainte-Tulle)</p> <p>Hauts-Alpes (05) : IFAS CHICAS GAP</p> <p>Alpes-Maritimes (06) : IFAS CH Cannes Simone Veil IFAS CH Sainte-Marie IFAS CH Antibes IFAS Palmosa CH Menton IFAS CHU de Nice IFAS Greta Nice</p> <p>Bouches-du-Rhône (13) : <u>IFAS du CH de Martigues</u> <u>IFAS du CH d'Aubagne</u> <u>IFAS ST Jacques ASSP</u> <u>IFAS CGD 13</u> <u>IFAS La Blanche</u></p>

	<p><u>IFAS du GCSPA – Pays d’Aix</u> <u>IFAS du GCSPA -CH Salon-de-Provence</u></p> <p>Var (83) : <u>IFAS du GRETA VAR</u> <u>IFPVPS : Toulon /Hyères /la Garde/Saint-Raphaël/Draguignan</u></p> <p>Vaucluse (84) : <u>IFAS GRETA Vaucluse</u> <u>IFAS GIPES d’Avignon</u> <u>IFAS du GCSPA -Pertuis</u></p>
<p>+ Indicateurs de résultats :</p>	<p>Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA</p>

DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER(E) EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 21 à 29 ans + Permis voiture (3ans)	DURÉE DE LA FORMATION 12 mois	CERTIFICATION RNCP36542 : NIVEAU 3 Ministère chargé de la santé 11/04/2022
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre	LIEUX Marseille, Nice & Toulon
NIVEAU D'ACCÈS Sans BAC + Permis voiture obligatoire	ADMISSION Stage d'observation 70H + Dossier + Contrat employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36542/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage SUR CONTRAT, sans sélection</p> <p>Contrat de 12 mois : Alternance Marseille : 2 jour cours / 3 jours chez l'employeur Alternance Toulon : 3 mois / 3 mois</p> <p><i>Employeurs habituels : sociétés d'ambulances, hôpitaux</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>L'ambulancier(e) est un(e) professionnel(le) de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier(e) assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il/elle peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.</p> <p>Il/Elle peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.</p> <p>En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier(e) peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il/Elle exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>Un « bon ambulancier(e) » n'est pas seulement un conducteur prudent et rapide ! En contact permanent avec les malades, les personnes blessées ou handicapées, ce professionnel de santé doit être disponible, calme, patient et posséder des qualités d'écoute. Il/Elle doit savoir rassurer le patient si cela est nécessaire. Sang-froid et réactivité sont très appréciés dans ce métier. Dans toutes les situations et surtout lorsqu'une vie est en jeu, l'ambulancier doit prendre rapidement et seul, les bonnes décisions. En cas d'interventions longues et pénibles, impossible d'être ambulancier(e) sans une solide résistance physique. L'aptitude médicale doit être attestée et l'obligation vaccinale doit être à jour.</p> <p>De plus un examen médical doit permettre la délivrance d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance obligatoire.</p>
	<p>La durée du contrat d'apprentissage est fonction de la durée de la formation qui peut être au maximum de 12 mois. La formation comporte 801 heures au total, dont 556h de cours en IFA et 245h de formation réalisée en milieu professionnel.</p> <p>10 modules correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences du diplôme d'Etat d'ambulancier(e) :</p>

+ Programme ou référentiel :	<ul style="list-style-type: none"> • Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions • Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence • Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière • Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention • Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques
+ Débouchés :	<p>Au cours de sa carrière, l'ambulancier pourra changer d'orientation grâce aux passerelles existantes avec les diplômes d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant(e).</p>
+ Méthode d'évaluation des stagiaires :	<p>La formation d'ambulancier est sanctionnée par un Diplôme d'État de niveau 3.</p>
+ Délai d'accès :	<p>Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrées en septembre</p>
+ Méthodes Mobilisées :	<p>Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFAS. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.</p>
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référente 06 : Mme Laugier – 06.62.57.79.73 – m.laugier@cerfah.fr Référent 13 : Mr Inghilleri – 06.25.99.20.38 – jf.inghilleri@cerfah.fr Référente handicap et 83 : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Bouches-du-Rhône (13) : Marseille IFA/IRFSS Houphouët Boigny</p> <p>Alpes Maritimes (06) : Nice IFA- C.H.U. de Nice</p> <p>Var (83) : Toulon IFPVPS Toulon</p>
+ Indicateurs de résultats :	<p>Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA</p>

DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E) EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 12 à 36 mois	CERTIFICATION RNCP8940 : Niveau 6 Ministère de la santé et de la prévention 31/07/2009
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre	LIEUX La Garde, Avignon, Marseille, Cannes, Nice, Aubagne, Salon de Provence et Aix en Provence
NIVEAU D'ACCÈS Avec BAC ou VAE	ADMISSION 1 ^{ère} année de formation obtenu + Admis dans un IFSI +Parcoursup	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/8940/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p style="color: #0070c0;">Entrée en apprentissage au cours de la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année d'études en IFSI</p> <p style="color: #0070c0;">Contrat de 12, 24 ou 36 mois,</p> <p style="color: #0070c0;">Alternance : Le temps de travail de l'apprenti est annualisé soit de 250h à 400h de travail par an à rendre selon l'année d'études L'apprenti rend ses heures chaque fois qu'il n'est pas en cours ou stage : week-end, vacances scolaires, journées libres...</p> <p style="color: #0070c0;"><i>Employeurshabituels : cliniques, hôpitaux, EHPAD</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>L'infirmier(e) assure le relais entre les médecins et les patients. Il/Elle organise et dispense les soins prescrits : distribution des médicaments, pose des perfusions, prises de sang, etc. Il/Elle surveille l'évolution de l'état des malades et leur réaction au traitement. Il/Elle est garant de leur bien-être et leur apporte son soutien moral. Il/Elle assure certaines tâches administratives (organisation des soins et bilan des visites du médecin dans le cahier des soins, formalités d'admission des patients, tenue du cahier de liaison de l'équipe soignante...).</p> <p>Il/Elle peut travailler dans un service hospitalier, une clinique, une maison de retraite, une association, une entreprise ou en libéral. Selon le service auquel il/elle appartient (chirurgie, cardiologie, maternité) l'infirmier aura des tâches et finalement un métier bien différent.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>L'infirmier(e) doit avoir le sens des responsabilités et du travail en équipe. Il/Elle doit faire preuve d'une importante réactivité et de résistance physique (station debout prolongée, aide à la mobilité des patients...). Il/Elle doit savoir respecter les règles d'hygiène (blouse, gants, utilisation de matériels stériles, etc.). D'importantes qualités humaines sont nécessaires à l'exercice de la profession. L'infirmier doit aimer aider et soigner, être attentif à l'autre et savoir l'écouter.</p> <p>La profession d'infirmier(e) est très diversifiée. Elle s'exerce en secteur libéral ou en en qualité de salarié dans les établissements d'hospitalisation publics ou privés, les établissements sociaux ou médico-sociaux, les établissements scolaires, les entreprises, etc. L'infirmier(e) assure les soins infirmiers avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il/elle encadre, dans la limite de leur qualification. Il/Elle a également un rôle de prévention, d'information et d'éducation de la santé.</p>
+ Programme ou référentiel :	<p>La durée du contrat d'apprentissage varie en fonction de sa date de signature. Un étudiant peut signer soit en 2^{ème} année d'étude (la durée du contrat est de 24 mois), soit en 3^{ème} année d'étude (la durée maximale du contrat est 12 mois).</p> <p>Les unités d'enseignement (UE) sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition de compétences. Elles couvrent 6 champs :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences humaines, sociales et droit : Psychologie, anthropologie, santé publique, éthique, déontologie... • Sciences biologiques et médicales : Biologie, handicap, processus traumatiques, inflammatoires, tumoraux, hygiène, pharmacologie... • Sciences et techniques infirmières (les fondements et les méthodes) : Projet de soins infirmiers, organisation de travail, démarche clinique infirmière... • Sciences et techniques infirmières (les interventions) : Soins de confort, soins relationnels, soins préventifs et éducatifs, soins d'urgence, soins palliatifs... • Intégration des savoirs et posture professionnelle : Accompagnement de la personne dans la réalisation de soins quotidiens, évaluation d'une situation clinique... • Méthodes de travail : Anglais et technologies de l'informatique et de la communication.
+ Débouchés :	Au cours de sa carrière il/elle peut se spécialiser dans un domaine grâce aux diplômes d'état d'infirmier de bloc opératoire, IDE puériculture, etc. ou se diriger vers des fonctions de management en passant le diplôme de cadre de santé.
+ Méthode d'évaluation des stagiaires :	Le Diplôme d'État d'infirmier sanctionne un niveau 2 (ou niveau 6 nouvelle nomenclature, grade licence) validé par l'obtention de 180 crédits européens (30 crédits par semestre). Évaluations écrites de connaissances, études de cas, travaux de groupe, mémoire de fin d'études.
+ Délai d'accès :	Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrée en septembre
+ Méthodes Mobilisées :	Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFSI. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référent formation : Mme Zerbino – 06.50.87.15.71 – g.zerbino@cerfah.fr Référent handicap : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Alpes Maritimes (06) : IFSI du CHU de Nice IFSI de l'Hôpital de Cannes IFSI de l'Hôpital Sainte-Marie</p> <p>Var (83) : IFSI Toulon-Hyères-Draguignan-Fréjus</p> <p>Vaucluse (84) : GIPES Avignon</p> <p>Bouches - du - Rhône (13) : IFSI de la Blancarde (Marseille) IFSI Capelette (Site unique de l'AP-HM) IFSI du Centre Hospitalier d'Aubagne IFSI du Centre Gérontologique Départementale IFSI St Jacques IFSI – IFAS du GCSPA Salon en Provence IFSI – IFAS du GCSPA Aix en Pce IFSI du Centre Hospitalier de Martigues IFSI du Centre Hospitalier de Dignes IFSI du Centre Hospitalier d'Arles Joseph Imbert</p>
+ Indicateurs de résultats :	Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA

DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E) BLOC OPÉRATOIRE EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 12 à 24 mois	CERTIFICATION RNCP37228 : Niveau 7 Université d'Aix Marseille Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 01/09/2022
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre	LIEUX Marseille & Nice
NIVEAU D'ACCÈS Avec BAC + Être infirmier(e) ou sage-femme	ADMISSION Dossier + Contrat employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37228/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage après l'obtention du D.E. INFIRMIER</p> <p>Contrat d'apprentissage de 12 ou de 24 mois</p> <p>Alternance : Le temps de travail de l'apprenti est annualisé soit de 350h à 500h de travail par an à rendre selon l'année d'études</p> <p><i>Employeurshabituels : cliniques, hôpitaux</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>L'infirmier(e) de Bloc Opératoire (IBODE) est un(e) professionnel(le) spécialisé(e) qui prend en soin des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies et d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Il/Elle organise et réalise des soins en lien avec le geste opératoire en pré, per et post interventionnel. Il/Elle met en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la nature des interventions, à la spécificité du patient, au travail en zone protégé et à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques.</p> <p>Les infirmier(e)s de blocs opératoires interviennent au sein d'une équipe pluri professionnelle dans toutes les disciplines chirurgicales en secteur opératoire, en salle interventionnelle, en endoscopie, en service de stérilisation et d'hygiène.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>L'infirmier(e) de bloc opératoire doit avoir le sens des responsabilités et du travail en équipe. Il/Elle travaille en collaboration avec le chirurgien, le cadre infirmier, l'IADE présents également en salle d'opération. Il/Elle doit faire preuve d'une importante réactivité et de résistance physique (station debout prolongée, aide à la mobilité des patients...). Il (elle) doit savoir respecter les règles d'hygiènes (blouse, gants, utilisation de matériels stériles, etc.). D'importantes qualités humaines sont nécessaires à l'exercice de la profession. L'infirmier(e) de bloc opératoire exerce très souvent dans l'urgence et le stress.</p>
+ Programme ou référentiel :	<p>La durée du contrat d'apprentissage varie en fonction de sa date de signature. Un étudiant peut signer soit en 1ère année d'étude (la durée du contrat est de 24 mois), soit en 2ème année d'étude (la durée du contrat est 12 mois).</p> <p>L'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et le Décret n° 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master prévoient une évolution de la formation dans les prochains mois. Il est important de se renseigner auprès des sites de formation. La formation est modulaire, les 5 modules sont en lien les uns avec les autres et contribuent à l'acquisition de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hygiène 120h (enseignement théoriques, TD, TP, exposés) • Technologie 120h (enseignements théoriques, TD, exposés)

	<ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie et anesthésie 330h (enseignement théoriques, TD, TP, exposés) • L'IBODE dans l'acquisition de sa fonction 300h (enseignements théoriques, TD, TP, exposés) • Les actes et activités exclusifs de l'IBODE 49h (enseignements théoriques, TD, TP)
+ Débouchés :	Au cours de sa carrière, il/elle peut évoluer vers des fonctions de management en suivant la formation conduisant au diplôme de cadre de santé.
+ Méthode d'évaluation des stagiaires :	La formation d'IBODE est sanctionnée par un Diplôme d'État de niveau 7. Evaluations écrites de connaissances + mémoire, mises en situations professionnelles tout au long du cursus (validation par module).
+ Délai d'accès :	Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrée en septembre
+ Méthodes Mobilisées :	Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'ERIBODE. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référente formation : Mme Zerbino – 06.50.87.15.71 – g.zerbino@cerfah.fr</p> <p>Référente handicap : Mme Dumas – 06.50.87.15.47 – l.dumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Bouches-du-Rhône (13) : Marseille IRFSS Houphouët Boigny École Régionale d'Infirmiers de Bloc Opératoire</p> <p>Hautes-Alpes (06) : Nice Faculté de Médecine Institut de Formation Infirmier Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (I.B.O.D.E) du Centre Hospitalier Universitaire de Nice</p>
+ Indicateurs de résultats :	Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA

DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E) PUÉRICULTEUR(TRICE) EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 11 à 15 mois	CERTIFICATION RNCP34861 : NIVEAU 6 Ministère chargé de la santé 01/01/2019
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre	LIEUX Marseille & Nice
NIVEAU D'ACCÈS Avec BAC+ Infirmier(e) diplômé	ADMISSION Dossier + Contrat avec employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38529/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage après l'obtention du D.E. INFIRMIER</p> <p>Contrat d'apprentissage de 12 mois</p> <p>Alternance : Le temps de travail de l'apprenti est annualisé soit de 300h à 400h de travail par an à rendre selon l'année d'études</p> <p><i>Employeurs habituels : cliniques, hôpitaux</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>L'infirmier(e) puériculteur(trice) est un(e) infirmier(e) spécialisé(e) dans les soins apportés aux nouveau-nés et aux enfants. Sa mission principale : veiller à leur bonne santé et à leur bien-être général.</p> <p>Concrètement, ces professionnel(le)s de santé évaluent le développement physique et psychologique de l'enfant, ainsi que son état de santé. Ils/elles posent un diagnostic social et sanitaire et accomplissent les actes éducatifs conduisant à l'autonomie de l'enfant et de sa famille. Enfin, ils/elles accompagnent les parents et la famille dans l'exercice de leurs fonctions parentales en les aidant à réaliser des activités de soins, de prévention et d'éducation.</p> <p>Au sein d'équipes pluridisciplinaires, ces professionnel(le)s peuvent exercer dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, dans les services de protection de la santé de l'enfant et de sa famille, ainsi que dans les services d'accueil des jeunes enfants, de la naissance à l'adolescence. A l'hôpital, ils/elles travaillent exclusivement dans les services de maternité et de pédiatrie.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>L'infirmier(e) puériculteur(trice) doit aimer le contact avec les patients et plus spécialement avec les enfants. Il/Elle maîtrise les connaissances sur le développement de l'enfant et de sa santé. Sachant faire preuve d'écoute auprès des parents, il/elle dispose de bonnes qualités relationnelles. Il/Elle doit faire preuve de patience et d'énergie, ce travail pouvant être prenant.</p>
+ Programme ou référentiel :	<p>La durée de la formation est de 11 mois. Un étudiant peut signer un contrat d'apprentissage du mois de juillet jusqu'au mois de novembre (la durée du contrat peut varier de 11 à 15 mois).</p> <p>L'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles dans le cadre des stages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à communiquer • Capacité à résoudre un problème • Capacité à travailler en groupe • Capacité à animer • Capacité pédagogique • Capacité à se situer professionnellement et à participer à la gestion et à l'organisation d'un service • Capacité à résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant

	<p>ou d'un groupe d'enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à se former sur un terrain professionnel • Capacité à se situer dans le service • Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles <p>Les capacités 1 à 7 visées à l'article 19 ci-dessus sont évaluées par des épreuves de synthèse dans trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pratique professionnelle spécifique au moyen de la résolution d'un problème de soin sur le terrain, dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier • La pédagogie et l'éducation pour la santé au moyen d'une action d'information en matière d'éducation pour la santé • L'identité professionnelle à partir de l'élaboration d'un projet professionnel
+ Débouchés :	Au cours de sa carrière, il/elle peut évoluer vers des fonctions de management en suivant la formation conduisant au diplôme de cadre de santé.
+ Méthode d'évaluation des stagiaires :	<p>La formation Diplôme d'État Infirmier Puériculture est sanctionnée par un Diplôme d'Etat de niveau 6.</p> <p>Une évaluation est prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles de connaissances 3 épreuves : validation si moyenne supérieure à 15/30 • Action d'information en Matière d'éducation en santé : validation si moyenne supérieure à 15/30 • Travail de recherche : validation si moyenne supérieure à 15/30 • Capacités en stage : validation si moyenne supérieure à 5/10
+ Délai d'accès :	<p>Délais de réponse : 8 jours maximum</p> <p>Rentrée en septembre</p>
+ Méthodes Mobilisées :	<p>Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFIP. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.</p>
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référente formation : Mme Zerbino – 06.50.87.15.71 – g.zerbino@cerfah.fr Référente handicap : Mme Dumas – 06.50.87.15.47 – l.dumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Bouches-du-Rhône (13) : Marseille IRFSS Houphouët Boigny Institut de Formation d'Infirmiers Puériculteurs</p> <p>Hautes-Alpes (06) : Nice Fondation Lenval Institut de formation aux Métiers de l'enfance et de l'adolescence</p>
+ Indicateurs de résultats :	Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA

DIPLOME D'ÉTAT PSYCHOMOTRICIEN(NE) EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 12 à 24 mois	CERTIFICATION RNCP4861 : NIVEAU 5 Ministère de la santé et de la prévention 15/02/1974
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Septembre	LIEUX Marseille
NIVEAU D'ACCÈS Avec BAC	ADMISSION Concours ISRP + Contrat employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4861/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage 2^{ème} année ou 3^{ème} année d'études</p> <p>Contrat de 24 ou 12 mois Alternance : 2 jours cours / 3 jours employeur</p> <p><i>Employeurs habituels : EHPAD, CRECHE (sous condition), Ets psychiatrique</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>Le psychomotricien(ne) est un auxiliaire de médecine qui travaille sur prescription médicale. Toute thérapie ou rééducation est précédée d'un bilan psychomoteur au cours duquel il/elle dresse l'inventaire des possibilités, des difficultés et des manques du sujet. Il/Elle élabore ainsi un projet thérapeutique.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>Le trouble psychomoteur est le reflet corporel d'une perturbation psychique. Le psychomotricien(ne) prend en charge les troubles de l'image du corps, les difficultés de coordination - dissociation, les troubles tonico-émotionnels et les troubles de la graphomotricité.</p> <p>Équilibre, disponibilité, sens créatif, goût de la recherche, capacité d'écoute et de compréhension sont les principales qualités du psychomotricien(ne).</p>
+ Programme ou référentiel :	<p>La durée du contrat d'apprentissage varie en fonction de sa date de signature. Un étudiant peut signer soit en 2^{ème} année d'étude (la durée du contrat est de 24 mois), soit en 3^{ème} année d'étude (la durée du contrat est de 12 mois)</p> <p>2^{ème} année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anatomie fonctionnelle • Physiologie et physiopathologie • Pédiatrie • Psychologie • Psychiatrie • Psychomotricité <p>3^{ème} année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anatomie fonctionnelle, • Législation, éthique et déontologie, responsabilité • Psychiatrie adulte • Psychologie • Psychomotricité
+ Débouchés :	<p>Accès aux responsabilités de "chef de service paramédical", "cadre de santé pluridisciplinaire"</p> <p>Accès à la fonction de "directeur d'établissement médico-psychologique", "directeur de soins"</p> <p>Association en sociétés civiles de moyens (SCM) en vue de création de cabinets libéraux</p> <p>Accès aux fonctions de psychomotriciens enseignants dans les différentes écoles</p>

	<p>paramédicales</p> <p>Animation et direction d'équipes socio-économiques dans des domaines aussi divers que la prévention (y compris des accidents du travail) et la formation professionnelle.</p>
+ Méthode d'évaluation des stagiaires :	<p>La formation de psychomotricien(ne) est sanctionnée par un Diplôme d'État de niveau 3 (niveau 5 nouvelle nomenclature, bac +2).</p> <p>Évaluations écrites de connaissances, mises en situations professionnelles tout au long du cursus, mémoire de fin d'études.</p>
+ Délai d'accès :	<p>Délais de réponse : 8 jours maximum</p> <p>Rentrée en septembre</p>
+ Méthodes Mobilisées :	<p>Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'ISRP. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.</p>
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référent de formation :</u></p> <p>Référente formation et handicap: Mme Daumas – 06.50.87.15.47 l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Bouches – du – Rhône (13) : ISRP de Marseille Hôpital Sainte-Marguerite Pavillon 5 Marseille</p>
+ Indicateurs de résultats :	<p>Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA</p>

DIPLOME D'ÉTAT MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 12 à 36 mois	CERTIFICATION RNCP28353 : NIVEAU 7 Ministère de la santé et de la prévention 02/09/2015
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Septembre	LIEUX Marseille & Nice
NIVEAU D'ACCÈS BAC + 2	ADMISSION Possible la 2 ^{ème} année IFMK	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28353/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage EN 2^{ème} année, 3^{ème} année ou 4^{ème} année d'études en IFMK</p> <p>Contrat de 12, 24 ou 36 mois, Alternance : Le temps de travail de l'apprenti est annualisé soit de 500h à 600h de travail par an à rendre selon l'année d'études L'apprenti rend ses heures chaque fois qu'il n'est pas en cours ou stage : week end, vacances scolaires, journées libres...</p> <p><i>Employeurshabituels : hôpitaux, cliniques</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>Le masseur kinésithérapeute traite et/ou prévient les conséquences sur le mouvement des maladies ou accidents. Il/Elle vise à accélérer le retour à la vie active du patient et à l'aider à retrouver une vie normale. Il/Elle utilise des techniques qui lui sont propres : massage, mobilisation, électrothérapie, balnéothérapie, appareillage, technique de rééducation respiratoire et cardiaque, gymnastique médicale, etc. Il/Elle peut travailler en milieu hospitalier, en institution, en centre de rééducation, en maison de retraite, en centre médico-éducatif et en libéral.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>Le masseur kinésithérapeute est responsable de ses choix thérapeutiques à partir du diagnostic kinésithérapique. La trame de son intervention est personnalisée et intègre la dimension globale du patient. Il doit être en bonne santé physique et posséder de la résistance pour manipuler les patients, répéter les exercices, réaliser les massages et rester debout une partie de la journée. L'écoute et la patience sont également indispensables. Ce métier s'exerce en collaboration avec les médecins, le personnel soignant et d'autres professionnels de la rééducation.</p>
+ Programme ou référentiel :	<p>La durée du contrat d'apprentissage varie en fonction de sa date de signature. Un étudiant peut signer son contrat d'apprentissage en 2^{ème} année d'étude (la durée du contrat est de 36 mois), ou en 3^{ème} année d'étude (la durée du contrat est de 24 mois) ou encore en 4^{ème} année d'étude (la durée du contrat est de 12 mois).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité • Méthodes de travail et méthodes de recherche • Anglais • Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive • Stages <p>Le cycle 1 des études de kinésithérapeute occupe les 1^{ères} et 2^{èmes} années et s'articule autour des enseignements et tâches suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Santé publique • Sciences humaines et sciences sociales • Sciences biomédicales • Sciences de la vie et du mouvement • Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique • Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie <p>Le cycle 2 des études de kinésithérapeute occupe les 3èmes et 4èmes années et s’articule autour des enseignements et tâches suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit, législation et gestion d’une structure • Sémiologie, physiopathologie et pathologie • Physiologie, sémiologie et physiopathologie spécifiques • Évaluation, techniques et outils d’intervention • Théories, modèles, méthodes et outils en rééducation et réadaptation • Interventions spécifiques en kinésithérapie • Intervention du kinésithérapeute en santé publique • Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l’intervention • Anglais professionnel • Méthodes de travail et méthodes de recherche • Mémoire • Analyse et amélioration de la pratique professionnelle • Stages et clinicat
+ Débouchés :	Au cours de sa carrière, le masseur-kinésithérapeute peut exercer seul en cabinet ou en équipe en Centre de soins. Il/Elle peut devenir cadre de santé.
+ Méthode d’évaluation des stagiaires :	Le Diplôme d’État de masseur- kinésithérapeute sanctionne un niveau 1 (niveau 7 nouvelle nomenclature, bac +5) validé par l’obtention de 240 crédits européens. Évaluations écrites de connaissances, études de cas, travaux pratiques, mémoire de fin d’études (clinicat).
+ Délai d’accès :	Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrée en septembre
+ Méthodes Mobilisées :	Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l’IFMK. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référent handicap : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Bouches – du – Rhône (13) : IFMK de Marseille</p> <p>Alpes Maritimes (06) : IFMK de Nice</p>
+ Indicateurs de résultats :	Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA

DIPLOME D'ÉTAT PRÉPATEUR(TRICE) EN PHARMACIE HOSPITALIERE EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 12 mois	CERTIFICATION RNCP37312 : NIVEAU 5 Ministère de la santé et de la prévention 01/01/2020
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre	LIEUX Marseille
NIVEAU D'ACCÈS Avec BAC + Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie	ADMISSION Dossier + Contrat employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37312/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage post DEUST. La préparation hospitalière est une spécialité niveau Licence (L3)</p> <p>Contrat de 12 mois La majorité des stages cliniques se feront à l'hôpital employeur</p> <p>Alternance : Le temps de travail de l'apprenti est annualisé</p> <p><i>Employeurshabituels : hôpitauublics</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>Collaborateur du pharmacien hospitalier, il/elle exerce sous son autorité technique. Les activités principales définies par les référentiels du diplôme lui permettent d'acquérir un niveau de compétences élevé sur les différents secteurs de la pharmacie à usage intérieur (PUI) : gestion, approvisionnement, contrôle, dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux, rétrocession, préparations magistrales et hospitalières, reconstitutions en zone à atmosphère contrôlée, radio pharmacie et stérilisation. Il/Elle est soumis au secret professionnel.</p> <p>Grâce à l'évolution de ses compétences, de nouvelles missions lui sont confiées en tant que référent, au sein des unités de soins ou des plateaux techniques (Gestion pharmaceutique des produits de santé, Gestion et traçabilité des dispositifs médicaux au niveau des blocsopérateurs...) Il participe activement à l'amélioration de la qualité de la prise en charge du patient.</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>Savoir analyser les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux. Savoir assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en pharmacie à usage intérieur.</p> <p>Savoir organiser, conduire et mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de • Les préparations de médicaments radio pharmaceutiques. • Des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux. <p>Savoir gérer des flux et des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement économique et réglementaire.</p>
+ Programme ou référentiel :	<p>La formation à une durée de 12 mois. La formation comporte 1360 heures de cours et stages cliniques certifiant. Pour chaque module, il y a une période d'enseignement théorique en centre de formation et une période pratique en stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Module 1</u> : Analyse d'ordonnances Compétence : Analyser les demandes et les ordonnances au regard des

	<p>exigences techniques réglementaires propres aux Pharmacies à Usage Intérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 2 : Dispositifs médicaux Compétence : Analyser la prescription ou la demande de dispositifs médicaux. • Module 3 : Qualité Compétence : Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en Pharmacie à Usage Intérieur. • Module 4 : Préparation, fabrication, reconstitution Compétence : Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement. • Module 5 : Radiopharmacie Compétence : Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations de médicaments radio pharmaceutiques. • Module 6 : Hygiène et Stérilisation Compétence : Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux. • Module 7 : Législation Compétence : Gérer des flux et des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement institutionnel et réglementaire. • Module 8 : Communication Compétence : Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes.
+ Débouchés :	<p>Au cours de sa carrière, le préparateur(trice) en pharmacie hospitalière pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre des études universitaires • Travailler en officine
+ Méthode d'évaluation des stagiaires :	<p>La formation de préparateur(trice) en pharmacie hospitalière est sanctionnée par un Diplôme d'État de niveau 5 (bac +2). Évaluations écrites de connaissances, mises en situations professionnelles tout au long du cursus (validation par module).</p>
+ Délai d'accès :	<p>Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrée en septembre</p>
+ Méthodes Mobilisées :	<p>Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFRSS. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.</p>
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référents de formation</u> :</p> <p>Référente formation et handicap : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires</u> :</p> <p>Bouches – du - Rhône (13) : Marseille IFRSS HOUPHOUËT BOIGNY CFPPH</p>
+ Indicateurs de résultats :	<p>Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA</p>

DIPLOME D'ÉTAT / DTS MANIPULATEUR(TRICE) EN RADIOLOGIE EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 17 à 29 ans	DURÉE DE LA FORMATION 12 mois	CERTIFICATION RNCP18318 : NIVEAU 5 RNCP34541 : NIVEAU 5 Ministère de la santé et de la prévention 2024/2025
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Septembre	LIEUX Marseille & Toulon
NIVEAU D'ACCÈS Avec BAC+ 1 ^{ère} année de formation	ADMISSION Dossier + Contrat employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18318/>

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34541/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage au cours de la 2^E ou 3^E ANNEE d'études en IFMEM</p> <p>Contrat de 12 ou 24 mois</p> <p>Alternance : Le temps de travail de l'apprenti est annualisé soit de 300h à 500h de travail par an à rendre selon l'année d'études L'apprenti rend ses heures chaque fois qu'il n'est pas en cours ou stage : week-end, vacances scolaires, journées libres...</p> <p><i>Employeurs habituels : hôpitaux, cliniques, cabinets de radiologie</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>Pour accéder au métier manipulateur(trice) en électroradiologie médicale deux diplômes sont accessibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE Manipulateur en électroradiologie médicale (IFMEM) • DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique (Lycée Saint Vincent de Paul) <p>Le manipulateur(trice) en électroradiologie médicale/imagerie médicale et radiologie thérapeutique réalise des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche. Il/Elle est amené à devenir un praticien autonome à mi-chemin entre soignant et technicien. Cela veut dire qu'il doit mobiliser ses connaissances pour prendre des décisions, de mener des interventions seules ou en équipe et en même temps accompagner un patient pendant l'examen. Il/Elle dispense les examens prescrits et assure certaines tâches administratives (organisation et rédaction des bilans, etc).</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>Le manipulateur(trice) en électroradiologie médicale/imagerie médicale et radiologie thérapeutique doit avoir le sens des responsabilités et du travail en équipe. Il/Elle doit faire preuve d'une importante autonomie et réactivité (organiser son activité, traiter les exploiter les données scientifiques, etc.). Il/Elle doit savoir respecter les règles et les pratiques de la radioprotection. D'importantes qualités humaines sont nécessaires à l'exercice de la profession, il/elle doit informer le patient, être attentif à l'autre, savoir l'écouter et le rassurer.</p> <p>La profession du manipulateur(trice) en électroradiologie médicale/imagerie médicale et radiologie thérapeutique est très diversifiée. Elle s'exerce dans les établissements d'hospitalisation publics ou privés, les cliniques, les cabinets de radiologie et centre de dépistage. Le manipulateur(trice) d'électroradiologie médicale/imagerie médicale et radiologie thérapeutique assure le bon déroulement des examens en collaboration avec un médecin dans les services d'Imagerie Médicale</p>
	Durée des enseignements :

<p>+ Programme ou référentiel :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours et stages cliniques Heures entreprise/apprentissage • 2^{ème} année 1334h Env 300h + stages cliniques • 3^{ème} année 1285h Env 300h + stage cliniques <p>Les compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser, • Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins. • Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique. • Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public. • Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins. • Conduire une relation avec la personne soignée. • Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles. • Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé. • Informer et former. <p>Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.</p>
<p>+ Débouchés :</p>	<p>Il/Elle peut travailler dans un service hospitalier privé ou publique, une clinique, cabinet de radiologie, centre de dépistage. Plusieurs domaines d'activités lui sont ouverts : imagerie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire, ou encore électrophysiologie.</p> <p>Au cours de sa carrière il/elle peut passer un diplôme de cadre de santé, les manipulateurs en électroradiologie médicale peuvent accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation de manipulateur en électroradiologie médicale/Imagerie médiale et radiologie thérapeutique.</p>
<p>+ Méthode d'évaluation des stagiaires :</p>	<p>Le Diplôme d'État de manipulateur(trice) en électroradiologie médicale/ DTS Imagerie médiale et radiologie thérapeutique sanctionne un niveau 2 (ou niveau 6 nouvelle nomenclature, grade licence) validé par l'obtention de 180 crédits européens (30 crédits par semestre).</p> <p>Évaluations écrites de connaissances, études de cas, travaux de groupe, mémoire de fin d'études.</p>
<p>+ Délai d'accès :</p>	<p>Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrée en septembre</p>
<p>+ Méthodes Mobilisées :</p>	<p>Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFMEM. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.</p>
<p>+ Contacts et lieux de formations :</p>	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référent formation : Mme Zerbino – 06.50.87.15.71 – g.zerbino@cerfah.fr Référent handicap : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Bouches – du – Rhône (13) : IFMEM / IRFSS HOUPHOUET BOIGNY : Marseille LYCÉE SAINT VINCENT DE PAUL : Marseille</p> <p>Var (83) : IFMEM / IFPVPS : Toulon</p>
<p>+ Indicateurs de résultats :</p>	<p>Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA</p>



Conditions du contrat d'apprentissage :

- Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail destiné au **moins de 30 ans** (sauf RQTH sans limite d'âge)
- Durée de **1 à 3 ans**
- **Gratuité** de la formation pour **l'apprenti** (la formation est prise en charge par l'employeur de l'apprenti ou son OPCO)
- **L'employeur** bénéficie d'**aides financières** (allègement de charges, aides de l'Etat...)



Rémunération de l'apprenti(e) :

Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans		26 ans et plus	
	1 ^{ère} année alternance	27%	477,07€	43%	759,78€	53%	936,47€	100%
2 ^{ème} année alternance	39%	689,10€	51%	901,13€	61%	1077,82€		
3 ^{ème} année alternance	55%	971,81€	67%	1183,84€	78%	1378,20€		



Comment l'apprentissage est organisé ?

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ



CERFAH

UFA

L'apprentissage est un contrat en tripartite s'organisant de façon triangulaire autour de l'apprenti. Les acteurs pédagogiques et professionnels sont le CERFAH, l'UFA/école et l'employeur.



Liste de vos interlocuteurs CERFAH

Direction

Véronique LEONE - Directrice Générale

04 91 78 10 06

v.leone@cerfah.fr

Christian CARBONARO - Directeur Pédagogique

04 91 78 10 06

c.carbonaro@cerfah.fr

Administration

Elizabeth MARTINEZ- NEYT - Assistante de Direction/Qualité

04 91 78 10 06

e.martinez@cerfah.fr

Laetitia LEGRAIN - Assistante Apprentissage

04 91 78 10 06

l.legrain@cerfah.fr

Josiane MEZADOURIAN - Assistante Facturation

04 91 78 10 06

compta@cerfah.fr

Mikaël BENSIMHON - Assistant de formation continue

04 91 78 10 06

m.bensimhon@cerfah.fr

Fatna BAHAT - Assistante de formation

04 91 78 10 06

f.bahat@cerfah.fr



Liste de vos interlocuteurs CERFAH :

Laurence DAUMAS

Coordinatrice pédagogique

06 50 87 15 47

l.daumas@cerfah.fr

Aide-Soignant(e) - 83 Auxiliaire de puériculture - 83
Psychomotricien(ne) - 13
Masseur Kinésithérapeute - 13 et 06 Préparateur en pharmacie hospitalière - 13

Jean-François INGHILLERI

Chargé de développement

0625 99 2038

jf.inghilleri@cerfah.fr

Ambulancier - 83 et 13
Aide-Soignant(e) - 13

Magali LAUGIER

Chargée de développement

06 62 57 79 73

m.laugier@cerfah.fr

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance - 06
Auxiliaire de puériculture - 06
Aide-Soignant(e) - 06

Gerda ZERBINO

Chargée de développement

06 50 87 15 71

g.zerbino@cerfah.fr

Infirmier(e) - PACA
Infirmier(e) Puériculteur - PACA Infirmie(e)
Bloc Opératoire - PACA Manipulateur
Radiologie - PACA

Zoubida SAIDI

Chargée de développement

06 67 46 76 13

z.saidi@cerfah.fr

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance - 13
Aide -Soignant(e) - 84 et 04
Auxiliaire de puériculture - 84

**SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !**



04 91 78 10 06



contact@cerfah.fr

SCANNEZ MOI



9, Bd Louvain 13008 Marseille